



Réunion de CLE du Boulonnais

Relevé de discussions

Le West – 10 décembre 2018

Personnes présentes

M. Ludovic LEMAIRE – Agence de l'Eau Artois Picardie
Mme Christèle ALEXANDRE – SYMSAGEB
M. Jean Philippe VENNIN – Sous-Préfet de Boulogne sur Mer
M. Dominique GODEFROY – CAB
M. Marc DESMOLLIENS – Ville de Desvres
M. Francis RUELLE – Ville de Wimereux
Mme Paulette JULIEN PEUVION – CR Hauts de France
M. Régis DARRE – Ville de Wissant
M. Laurent LEJEUNE – DREAL Hauts de France
M. Julien JEDELE – DDTM 62
M. Olivier MAURY – DDTM 62
M. Alain BARRE – Ville de Beuvrequen
M. Franck PARENTY – Ville de Bazinghen
M. Denis JOLY – CCT2C
M. Etienne DUBAILLE – Conservatoire du Littoral
M. Franz QUEHEN – Carrières de la Vallée Heureuse
M. David VERHILLE – Veolia Eau
Mme Nathalie THELLIEZ – Ville de Hardinghen
M. Jean Sébastien Fasquelle – AFB
M. Daniel PARENTY – Président du SYMSAGEB et de la CLE du Boulonnais
Mme Frédérique BARBET – Chargée de mission CLE du Boulonnais

Personnes excusées ayant donné pouvoir

M. Ghislain TETARD – CR Hauts de France
M. Philippe LELEU – CCDS
M. Kaddour DERRAR – PNRCMO
M. Gaston CALLEWAERT – Ville de Camiers
Mme Laurence COLLAS – HURTREL – Ville de Boulogne sur Mer
Mme Jocelyne CADET – FDAAPPMA
M. Franck POULAIN – CCI
Mme Camille GILLIERS – PNM Estuaires Picards et Mers d'Opale
M. Michel DUFAY – Ville de Belle et Houlefort

Ordre du jour

- Validation du rapport annuel d'évaluation – Année 2017
- Etude GEMAPI du groupement EPCI/SYMSAGEB
- Bilan sur la continuité écologique et l'entretien des rivières
- Loi Notre
- XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Etat d'avancement du futur plan de gestion de la 6^{ème} section des waterings
- Proposition de comité de pilotage de la démarche de Qualité des 3 cours d'eau du Boulonnais

M. Parenty remercie les membres de la CLE de leur présence, ainsi que Monsieur Le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer. Il propose l'ordre du jour et rappelle que la CLE du Boulonnais est l'organe décisionnel des actions liées à l'eau mises en œuvre sur le territoire. Il tient à ce que celle-ci se réunisse 2 fois par an, ce fonctionnement biennuel sera donc mis en place dès 2019.

Mme Barbet rappelle en préalable la composition de la CLE, son rôle et la date de son dernier arrêté préfectoral modificatif.

1. Rapport annuel d'évaluation – Année 2017

Mme Barbet présente le tableau récapitulatif des indicateurs pour l'année 2017 et fait état des codes couleurs utilisés. De manière générale, la politique du SAGE est bien suivie sur le territoire, il reste quelques thématiques difficiles telles que la mise en conformité des ANC et la réalisation des zonages d'eaux pluviales. La problématique des rejets industriels reste entière car l'absence de données consultables ne nous permet pas de faire un état des lieux de la situation sur notre territoire.

M. Parenty précise que la gestion des eaux pluviales est nécessaire et que cette compétence figure dans la GEMAPI. Le SYMSAGEB devrait pouvoir aider les collectivités en 2019 sur ce dossier grâce à un recrutement prévu. Il se satisfait également du travail qui a été réalisé sur l'aménagement des barrages et seuils, c'est un travail de longue haleine qui demande beaucoup de préparation. Il demande à ce que soit expliqué la démarche d'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) sur les captages prioritaires.

Mme Barbet explique que les ORQUE sont terminées pour les captages d'eau souterraine de Tingry, Le Molinet et Doudeauville. La démarche est en cours pour déterminer l'aire d'alimentation de la prise d'eau de surface de Carly. Cette démarche a été relancée et devrait aboutir en 2019.

M. Godefroy ajoute que des propositions ont été faites aux agriculteurs dans le cadre de la démarche qui vont au-delà du réglementaire avec des aides dédiées. Il regrette que ces actions n'aient pas été suivies et que les financements dédiés n'ont pas été utilisés. Ce qui devait être mis en place a été réalisé mais nous sommes contents du minimum.

M. Parenty rappelle que la ressource en eau sur le territoire est fragile et qu'il faut veiller autant à la qualité qu'à la quantité de notre ressource.

Concernant les rats musqués, **M. Parenty** précise que Rivages Propres va former ses équipes au piégeage de rats musqués afin de pouvoir intervenir en 2019 lors des suivis de cours d'eau sur les captures entre février et juillet (lot 2 du marché d'entretien).

Mme Thelliez demande si cela peut concerner différents secteurs du territoire.

M. Parenty répond que cela va concerner les 3 bassins versants des cours d'eau du Boulonnais.

M. Dubaille demande ce qu'il en sera des travaux sur le ruisseau de Dannes Camiers.

M. Parenty indique que cela a été repris par la CA2BM dans le cadre de la compétence GEMAPI. La CA2BM est donc dorénavant compétente pour les travaux du ruisseau, on suit la logique de bassin versant demandée par la réglementation. Il conclut également que le SAGE et ses mesures sont parfois difficiles à mettre en œuvre car certaines actions sont mal perçues et peuvent coûter cher mais qu'il convient de continuer de travailler sur la réduction des impacts à la source pour que cela soit moins difficile et moins coûteux à traiter ensuite (ex : pollutions des eaux de baignade, pollutions des eaux de nappes). Il rappelle également que les mesures du SAGE sont également reprises aux SCOT et PLUi et que c'est important pour mieux gérer l'aménagement en cohérence avec l'environnement.

Le rapport annuel 2017 d'évaluation du SAGE du Boulonnais est validé par la CLE. Il sera amendé des quelques corrections transmises par l'Agence de l'Eau Artois Picardie avant transmission aux Préfets.

2. Etude GEMAPI

Mme Alexandre présente l'étude menée par le bureau d'études COGITE et LKA. La phase 2 a été restituée en comité de pilotage et le rapport devrait parvenir bientôt au groupement de commande. Le lancement de la phase 3 (prospective et scenarii) est prévu pour le début de l'année 2019.

M. Parenty indique que les EPCI sont aujourd'hui dans des démarches lourdes de prise de compétences, que ce soit pour la GEMAPI ou la Loi Notre (eau potable et assainissement). Les EPCI ont autorité pour se décider « demain » sur leur positionnement. Le SYMSAGEB existe et a fait ses preuves, les choses avancent et doivent continuer d'avancer.

M. Godefroy ajoute que l'EPTB actuel fonctionne et est cohérent. Son fonctionnement se fait par convention, ce qui peut être lourd à l'usage. Chaque EPCI étant financeur souhaite rester décideur. La dimension de la structure actuelle n'est pas à remettre en cause car il faut garder la proximité pour le bon déroulement des actions et de la concertation, mais il y a peut-être une réflexion plus élargie à tenir avec une structure supra qui coordonnerait les syndicats actuels qui resteraient EPAGE. C'est l'objet de la réflexion menée par le Préfet sur l'EPTB Fleuves côtiers.

M. Maury indique que le législateur n'a voulu laisser aucun territoire orphelin et mal organisé notamment sur la thématique Inondations. Il a voulu structurer les compétences à l'échelle des EPCI ou des territoires hydrographiques cohérents tels que pré-identifiés dans le SDAGE Artois Picardie. L'idée était de prévoir des territoires à taille suffisante pour pouvoir travailler avec une ingénierie et des financements adéquats. La restructuration des syndicats en présence à l'heure actuelle mérite réflexion pour éviter notamment de négliger certains thèmes, sans pour autant faire abstraction du fonctionnement qui existe aujourd'hui. La sécurisation est probablement nécessaire à une échelle supra.

M. Parenty ajoute que ce qui fonctionne aujourd'hui mérite d'être conservé. Chaque territoire a ses spécificités et l'ingénierie correspondante nécessite de continuer d'exister à l'échelle locale.

M. Godefroy précise qu'au sujet de la problématique littorale, l'EPTB Fleuves côtiers devra réfléchir à la prise de compétences notamment pour travailler sur le lien terre-mer.

M. Maury indique sur ce sujet qu'il est utile de réfléchir en amont à l'engagement des dépenses liées à l'ingénierie ou aux travaux liés à la protection du littoral et qu'une solidarité littorale est peut-être plus appropriée qu'une solidarité amont-aval.

M. Vennin ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une structure supra pour gérer les choses de manière globale mais qu'il faut aussi que la gouvernance reste en local en s'appuyant sur des structures qui fonctionnent déjà telles que le SYMSAGEB. En ce sens, il faut être pro-actif et ne pas attendre que les choses soient imposées. Concernant le littoral, il y a de fortes probabilités pour que le sujet soit de nouveau traité à l'échelle du législateur.

M. Maury rappelle également que les fonds Barnier ne peuvent être utilisés pour les perrés.

3. Bilan sur la continuité écologique et l'entretien des rivières

Mme Barbet présente les réalisations de l'année 2018.

M. Parenty précise qu'il s'agit de travaux lourds, qui demandent beaucoup de préparation en termes d'autorisation administrative, de financement, de concertation, et de suivi au moment de la réalisation. C'est un beau travail qui a été réalisé cette année et les efforts sont à poursuivre en 2019. Il rappelle que ces travaux n'ont pas d'incidences négatives sur les inondations et ajoute que la FDAAPPMA fera un retour sur le franchissement piscicole des ces ouvrages aménagés.

4. Loi Notre

Mme Barbet fait le bilan des démarches en cours avec les EPCI. La CLE est invitée à participer aux différentes phases d'études avec les collectivités. La CCT2C sera la 1^{ère} à prendre la compétence Eau potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2019.

5. XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau

M. Lemaire présente les modalités du XI^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il est à noter que les moyens financiers et humains seront en baisse d'ici 2022.

6. Plan de gestion de la 6^{ème} section de wateringues

Mme Barbet présente la démarche de plan de gestion décennal menée actuellement avec la 6^{ème} section de wateringues. Le dossier de demande d'autorisation est quasi abouti, il reste à compléter quelques parties concernant les derniers profils en long réalisés en rivière notamment.

Les relations sont très bonnes avec la 6^{ème} section et le travail mené est très constructif. Un contrat de marais devrait voir le jour d'ici l'an prochain sur le Marais de la Slack. Il permettra d'inclure l'ensemble des actions menées sur le site de la basse vallée quelles que soient leurs thématiques.

7. COPIL Qualité des 3 cours d'eau

Mme Barbet propose de relancer le COPIL 2019 et propose la constitution du comité avec les membres suivants :

AFB / DDTM / DREAL (Industries)/ AEAP / EPCI / FDAAPPMA / Usagers des rivières (en fonction de la rivière concernée -> veille sur terrain) / Sous-Préfecture / SYMSAGEB / CLE.

M. Lemaire propose d'ajouter également le Parc Marin et **M. Maury** la Chambre d'Agriculture.

M. Parenty remercie les participants et propose que la prochaine réunion ait lieu au 1^{er} semestre 2019.